



PERSONNE N'EST À L'ABRI DE LA FRAUDE

Date de diffusion : 1 mars 2018



Mois de la prévention de la fraude
1^{er} au 31 mars 2018

Personne n'est à l'abri de la fraude.
La vigilance est la meilleure façon de se protéger.



Lancement du Mois de la prévention de la fraude

Plusieurs activités de sensibilisation en matière de fraude seront organisées sur le territoire dans le cadre de la 14^e édition du Mois de la prévention de la fraude.

La campagne nationale 2018 se déploiera sous le thème Personne n'est à l'abri de la fraude. Peu importe la profession, le sexe, l'âge ou l'appartenance culturelle, les fraudeurs ciblent tout le monde. Chaque année, de nombreux québécois sont victimes de fraudes ce qui occasionne non seulement des pertes financières considérables, mais également des répercussions psychologiques pour ces derniers.

Une campagne de prévention primordiale

Plusieurs activités de sensibilisation sont prévues sur le territoire afin de mieux renseigner la population en matière de fraude. Elle vise à rappeler aux citoyens que les fraudeurs font preuve d'une grande habileté et usent d'une variété de stratagèmes pour manipuler leurs victimes. Bien que de nombreuses équipes spécialisées travaillent quotidiennement à combattre les divers types de fraudes, la vigilance et le travail de prévention demeurent les meilleures protections.

Les fraudeurs misent généralement sur la méconnaissance, la vulnérabilité, le sentiment d'urgence et la pression pour arriver à leurs fins. Puisque de nouvelles formes de stratagèmes apparaissent tous les jours, les citoyens doivent adopter des comportements sécuritaires afin de se prémunir contre les fraudeurs. Ils doivent faire preuve d'un scepticisme vis-à-vis les offres trop attirantes, valider l'information, questionner l'appât du gain trop facile et surtout, ne pas céder à la pression. Ces simples gestes peuvent leur éviter plusieurs ennuis.



PERSONNE N'EST À L'ABRI DE LA FRAUDE

Du 1er au 31 mars 2018, les volets suivants seront abordés:

- Le vol et les fraudes d'identité;
- Les fraudes par cartes de paiement;
- Les fraudes de « paiement en trop » et « paiement urgent »;
- La contrefaçon de billets de banque.

Les fraudes sur Internet, véritable fléau

Depuis plusieurs années, nous pouvons constater une hausse de la valeur des pertes financières liées aux fraudes sur Internet (6,5 M\$ en 2017, comparativement à 4,9 M\$ en 2016). L'accessibilité et l'omniprésence de l'utilisation du web dans nos vies permettent une porte d'entrée facile pour les fraudeurs.

Statistiques

- Selon l'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet réalisée par l'Institut de la statistique du Québec en 2016, 88 % des québécois utilisent Internet. Parmi les internautes, 94% d'entre eux envoient ou reçoivent un courriel (l'activité la plus effectuée) et 84% magasinent en ligne;
- Selon le Centre antifraude du Canada (CAFC), l'hameçonnage est le type de fraude sur internet ayant fait le plus de victimes au Québec en 2017 (478 victimes);
- Environ 80 000 personnes sont victimes d'hameçonnage au quotidien dans le monde. <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/rsrscs/nfgrphcs/index-fr.aspx>

Des signalements essentiels

Tout acte frauduleux doit être signalé à son service de police local. Rappelons que la fraude est un acte criminel. Qu'elle soit commise sur Internet, par téléphone ou en personne, elle doit être signalée le plus tôt possible aux policiers et au Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501.

Le Centre antifraude du Canada estime recevoir une moyenne de 5 % des plaintes de victimes de fraudes au Canada. Ce bas taux de dénonciation pourrait s'expliquer notamment par l'embarras ou la honte des victimes. Les fraudeurs capitalisent sur ce sentiment pour poursuivre leurs activités en toute impunité.



PERSONNE N'EST À L'ABRI DE LA FRAUDE

La fraude en 3D

Le livret la fraude en 3D « détecter, dénoncer, décourager » développé dans le cadre d'une collaboration entre la Banque du Canada, la Sûreté du Québec et plusieurs partenaires des forces policières, sera remis aux citoyens lors de diverses activités de prévention. Le livret vise à sensibiliser la population aux différents types de fraudes les plus courantes tout en encourageant le développement de réflexes permettant de détecter, dénoncer et décourager tous types d'arnaques. Pour consulter le livret en format PDF, [veuillez cliquer sur ce lien](#).

Une campagne de sensibilisation sera organisée non seulement sur le terrain, mais également via les médias sociaux. Nous invitons le public à consulter les médias sociaux de la Sûreté du Québec, de même que ceux des corps de police municipaux et de la Banque du Canada durant tout le mois de mars.

Tous unis pour prévenir la fraude

Source : Sûreté du Québec, 01 mars 2018.